

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résen
au
Monite
belge



25000591



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

20 DEC. 2024

Greffier greffier

N° d'entreprise **0878 051 423**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

AUTOMATION-TECHNIQUE-INDUSTRIE

Forme légale **Société Anonyme**

Adresse complète du siège **Route de Battice 71 - 4890 Thimister-Clermont**

Objet de l'acte : **Nomination - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 octobre 2024 :

1. Nomination du Président du Conseil d'Administration

Monsieur Dominique SCHERPENBERGS remettant son mandat d'Administrateur en date du 1er janvier 2025, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Thibaut LEINEKUGEL LE COCQ, en qualité de Président du Conseil d'Administration à dater du 1er janvier 2025 et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2. Délégation de Pouvoirs

Le Conseil décide, à l'unanimité, de déléguer les pouvoirs comme suit, à partir du 31 octobre 2024.

Sans préjudice des pouvoirs confiés à l'Administrateur Délégué, la SRL ASEO, et pour autant que ces matières ne ressortent pas déjà de la gestion journalière, le Conseil d'Administration confère également à l'Administrateur Délégué le pouvoir d'engager seul la société et de la représenter, avec pouvoir de subdélégation, pour toutes les matières énumérées ci-après indépendamment des montants.

Outre ce qui précède, le Conseil d'Administration confère les délégations de représentation, spéciales et déterminées, suivantes :

1. EN MATIÈRE D'ÉTUDES, DE SOUMISSIONS ET/OU D'OFFRES (MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS), DE DEMANDES DE PARTICIPATION OU DE DÉPÔT DE CANDIDATURES, DE SIGNATURE DES MARCHÉS EN DÉCOULANT :

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel) inférieur ou égal à 50.000 € hors TVA :

• sous la seule signature d'une des personnes suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager
- le Team leader
- le Project Manager

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel) inférieur ou égal à 1.000.000 € hors TVA :

• sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

- le Team leader
- le Project Manager

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel) supérieur à 1.000.000 € hors TVA :

- sous la signature de deux Administrateurs qui signent conjointement

2.EN MATIÈRE DE COMMANDES OU CONTRATS D'ENTREPRISE ET/OU AUTRES TYPES DE CONTRATS RELATIFS À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX (HORS CONTRATS CADRES), FOURNITURES ET/OU DE PRESTATIONS DE SERVICES :

D'un montant inférieur ou égal à 5.000 € hors TVA :

- sous la signature d'une des personnes suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager
- le Team leader
- le Project Manager
- le Purchasing & Logistique Manager

D'un montant supérieur à 5.000 € mais inférieur ou égal à 50.000 € hors TVA :

- sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager
- le Team leader
- le Project Manager
- le Purchasing & Logistique Manager

D'un montant supérieur à 50.000 € hors TVA mais inférieur ou égal à 300.000 € hors TVA :

- sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager
- le Team leader
- le Purchasing & Logistique Manager

D'un montant supérieur à 300.000 € hors TVA :

- sous la signature de deux Administrateurs qui signent conjointement

3.EN MATIÈRE DE CONTRATS DE SOCIÉTÉ MOMENTANÉE, DE SOCIÉTÉ INTERNE ET AUTRES CONVENTIONS DE COLLABORATION RELATIFS À DES MARCHÉS :

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel ou montant total du marché toutes parties confondues) inférieur ou égal à 300.000 € hors TVA :

- sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- Un Administrateur
- le Finance & Administration Director

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel ou montant total du marché toutes parties confondues) supérieur à 300.000 € hors TVA :

- sous la signature de deux Administrateurs qui signent conjointement

4. EN MATIÈRE D'ACHATS, DE COMMANDES DE SOUS-TRAITANCE DE TRAVAUX OU SERVICES, DE CONTRATS CADRES AVEC LES FOURNISSEURS OU SOUS-TRAITANTS :

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel) inférieur ou égal à 300.000 € hors TVA :

• sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Department manager
- le Team leader
- le Purchasing & Logistique Manager

D'un montant total (ensemble des annuités si contrat pluriannuel) supérieur à 300.000 € hors TVA :

• Sous la signature de deux Administrateurs qui signent conjointement

5. EN MATIÈRE D'INTRODUCTION DE DÉCLARATION DE CRÉANCES LORS DE FAILLITE, LIQUIDATION OU AUTRE PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ :

• sous la signature d'une des personnes suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Legal Director
- le Accounting Supervisor

6. EN MATIÈRE DE FACTURES, DÉCLARATIONS DE CRÉANCE ET NOTES DE CRÉDIT AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS ET PRIVÉS :

• sous la seule signature des personnes suivantes :

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Legal Director
- le Accounting Supervisor
- le Project Manager
- le Business Development Director

7. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL OUVRIER (ENGAGEMENT, SANCTION, FORMATION ET LICENCIEMENT) :

• sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- Un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le HR Director

8. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL EMPLOYÉ (EN CE COMPRIS LES CADRES) (ENGAGEMENT, SANCTION, FORMATION ET LICENCIEMENT) :

• sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- Un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le HR Director

9. EN MATIÈRE DE RECOURS, REQUÊTES, RÉCLAMATIONS OU AUTRES À INTRODUIRE DEVANT DES SERVICES ADMINISTRATIFS OU DES JURIDICTIONS TANT JUDICIAIRES QU'ADMINISTRATIVES HORMIS LE CONSEIL D'ÉTAT, TRANSACTIONS ET AUTRES ARRANGEMENTS À L'AMIABLE :

• sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes:

- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Legal Director



10. EN MATIÈRE D'AVIS JURIDIQUES :

- sous la seule signature d'une des personnes suivantes :
- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Legal Director

11. EN MATIÈRE DE CONCLUSION ET RÉSILIATION DE POLICES D'ASSURANCE :

- sous la seule signature d'une des personnes suivantes :
- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Legal Director

12. EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT :

- sous la seule signature d'une des personnes suivantes :
- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Project Manager
- le QSE Coordinator
- le Health & Safety Manager

13. EN MATIÈRE DE DEMANDES D'AGRÈMENTS POUR LA SOCIÉTÉ :

- sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes :
- un Administrateur
- le Finance & Administration Director
- le Business Development Director

14. EN MATIÈRE DE DEMANDES D'AGRÈMENTS POUR LE PERSONNEL :

- sous la signature conjointe d'un Administrateur et d'une des personnes (différentes) suivantes :
- le Finance & Administration Director
- le HR Director

Ces délégations comportent le pouvoir de signer la correspondance relative aux matières susmentionnées.
Ces délégations sont également valables en cas de signature électronique.
Ces délégations ne peuvent être sous-délignées.

En outre, la société sera représentée dans les conventions de financement des investissements décidés par le Conseil d'Administration par l'Administrateur délégué et un Administrateur, signant conjointement.

Sont désignés :

- | | |
|--|--------------------|
| • Finance & Administration Director | Jean-Marc PLUYMERS |
| • HR Director | Denis VAN DE WIELE |
| • Legal Director | Muriel VANNESTE |
| • Purchasing & Logistique Manager | |
| • Accounting Supervisor | Sven WINAND |
| • QSE Coordinator | |
| • Health & Safety Manager | |
| • Department Manager, Project Manager et Team Leader | Voir organigrammes |

Les présentes délégations prennent effet à dater du 31 octobre 2024 et prendront fin, de plein droit et sans formalité, le 31 octobre 2026.

Jean-Marc PLUYMERS
Administrateur

Dominique SCHERPENBERGS
Administrateur